

REPUBLIQUE FRANÇAISE

**COMMUNE dont la population est de 3500 habitants et plus - VILLE DE
SAUTRON (1)**

AGREGE AU BUDGET PRINCIPAL DE (2)

Numéro SIRET : 21440194500016

POSTE COMPTABLE : TRESORERIE DE SAINT HERBLAIN

M. 14

**Budget primitif
voté par nature**

BUDGET : VILLE DE SAUTRON (3)

ANNEE 2021

(1) Indiquer la nature juridique et le nom de la collectivité ou de l'établissement (commune, CCAS, EPCI, syndicat mixte, etc).

(2) A renseigner uniquement pour les budgets annexes.

(3) Indiquer le budget concerné : budget principal ou libellé du budget annexe.

Sommaire

I - Informations générales (6)

A - Informations statistiques, fiscales et financières	4
B - Modalités de vote du budget	5

II - Présentation générale du budget

A1 - Vue d'ensemble - Sections	6
A2 - Vue d'ensemble - Section de fonctionnement - Chapitres	7
A3 - Vue d'ensemble - Section d'investissement - Chapitres	9
B1 - Balance générale du budget - Dépenses	11
B2 - Balance générale du budget - Recettes	13

III - Vote du budget

A1 - Section de fonctionnement - Détail des dépenses	15
A2 - Section de fonctionnement - Détail des recettes	17
B1 - Section d'investissement - Détail des dépenses	19
B2 - Section d'investissement - Détail des recettes	20
B3 - Opérations d'équipement - Détail des chapitres et articles	21

IV - Annexes (7)

A - Eléments du bilan

A1 - Présentation croisée par fonction (1)	22
A1.1 - Présentation croisée par fonction - Détail fonctionnement	Sans Objet
A1.2 - Présentation croisée par fonction - Détail investissement	Sans Objet
A2.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie	Sans Objet
A2.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette	26
A2.3 - Etat de la dette - Répartition des emprunts par structure de taux	30
A2.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours	31
A2.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture	Sans Objet
A2.6 - Etat de la dette - Dette pour financer l'emprunt d'un autre organisme	Sans Objet
A2.7 - Etat de la dette - Autres dettes	Sans Objet
A3 - Méthodes utilisées pour les amortissements	32
A4 - Etat des provisions	Sans Objet
A5 - Etalement des provisions	Sans Objet
A6.1 - Equilibre des opérations financières - Dépenses	33
A6.2 - Equilibre des opérations financières - Recettes	34
A7.1.1 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Fonctionnement (2)	Sans Objet
A7.1.2 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Investissement (2)	Sans Objet
A7.2.1 - Etats de la répartition de la TEOM - Fonctionnement (3)	Sans Objet
A7.2.2 - Etats de la répartition de la TEOM - Investissement (3)	Sans Objet
A8 - Etat des charges transférées	Sans Objet
A9 - Détail des opérations pour le compte de tiers	Sans Objet

B - Engagements hors bilan

B1.1 - Etat des emprunts garantis par la commune ou l'établissement (4)	Sans Objet
B1.2 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux garanties d'emprunt	Sans Objet
B1.3 - Etat des contrats de crédit-bail	Sans Objet
B1.4 - Etat des contrats de partenariat public-privé	Sans Objet
B1.5 - Etat des autres engagements donnés	Sans Objet
B1.6 - Etat des engagements reçus	Sans Objet
B1.7 - Subventions versées dans le cadre du vote du budget (5)	36
B2.1 - Etat des autorisations de programme et des crédits de paiement afférents	Sans Objet
B2.2 - Etat des autorisations d'engagement et des crédits de paiement afférents	Sans Objet
B3 - Emploi des recettes grevées d'une affectation spéciale	Sans Objet

C - Autres éléments d'informations

C1 - Etat du personnel	38
C2 - Liste des organismes dans lesquels a été pris un engagement financier (4)	41
C3.1 - Liste des organismes de regroupement auxquels adhère la commune ou l'établissement	42
C3.2 - Liste des établissements publics créés	43
C3.3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe	Sans Objet
C3.4 - Liste des services assujettis à la TVA et non érigés en budget annexe	Sans Objet

D - Décision en matière de taux de contributions directes - Arrêté et signatures

D1 - Décision en matière de taux de contributions directes	44
D2 - Arrêté et signatures	45

- (1) Cette présentation est obligatoire pour les communes de 3 500 habitants et plus (art. L. 2312-3 du CGCT), les groupements comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus (art. R. 5211-14 du CGCT) et leurs établissements publics. Elle n'a cependant pas à être produite par les services et activité unique érigés en établissement public ou budget annexe. Les autres communes et établissements peuvent les présenter de manière facultative.
- (2) Cet état ne peut être produit que par les communes dont la population est inférieure à 500 habitants et qui gèrent les services de distribution de l'eau potable et d'assainissement sous forme de régie simple sans budget annexe (art. L. 2221-11 du CGCT).
- (3) Cet état est obligatoirement produit par les communes et groupements de communes de 10 000 habitants et plus ayant institué la TEOM et assurant au moins la collecte des déchets ménagers (art. L. 2313-1 du CGCT).
- (4) Ces états ne sont obligatoires que pour les communes de 3 500 habitants et plus (art. L. 2313-1 du CGCT), les groupements comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus (art. L. 5211-36 du CGCT, art. L. 5711-1 du CGCT) et leurs établissements publics.
- (5) Si la commune ou l'établissement décide d'attribuer des subventions dans le cadre du budget dans les conditions décrites à l'article L. 2311-7 du CGCT.
- (6) Les associations syndicales autorisées doivent utiliser leur état particulier « *Informations générales* » annexé à l'arrêté n° NOR : INTB1237402A, relatif au cadre budgétaire et comptable applicable aux associations syndicales autorisées.
- (7) Les associations syndicales autorisées remplissent et joignent uniquement les états qui les concernent au titre de l'exercice et au titre du détail des comptes de bilan.

Préciser, pour chaque annexe, si l'état est sans objet le cas échéant.

Code INSEE 44194	VILLE DE SAUTRON VILLE DE SAUTRON	BP 2021
----------------------------	--	--------------------------

I – INFORMATIONS GENERALES INFORMATIONS STATISTIQUES, FISCALES ET FINANCIERES	I
--	----------

Informations statistiques	Valeurs
Population totale (colonne h du recensement INSEE) :	8350
Nombre de résidences secondaires (article R. 2313-1 <i>in fine</i>) :	147
Nom de l'EPCI à fiscalité propre auquel la commune adhère :	
Nantes Métropole	

Potentiel fiscal et financier (1)		Valeurs par hab. (population DGF)	Moyennes nationales du potentiel financier par habitants de la strate
Fiscal	Financier		
8792513.00	9309373.00	1222.66	1066.02

Informations financières – ratios (2)		Valeurs	Moyennes nationales de la strate (3) DGCL
1 Dépenses réelles de fonctionnement/population		963	935
2 Produit des impositions directes/population		582	507
3 Recettes réelles de fonctionnement/population		991	1133
4 Dépenses d'équipement brut/population		257	305
5 Encours de dette/population		693	860
6 DGF/population		60	153
7 Dépenses de personnel/dépenses réelles de fonctionnement (2)		60.20	
8 Dépenses de fonct. et remb. dette en capital/recettes réelles de fonct. (2)		88.60	
9 Dépenses d'équipement brut/recettes réelles de fonctionnement (2)		6.50	
10 Encours de la dette/recettes réelles de fonctionnement (2)		59.40	

Dans l'ensemble des tableaux, les cases grisées ne doivent pas être remplies.

(1) Il s'agit du potentiel fiscal et du potentiel financier définis à l'article L. 2334-4 du code général des collectivités territoriales qui figurent sur la fiche de répartition de la DGF de l'exercice N-1 établie sur la base des informations N-2 (transmise par les services préfectoraux).

(2) Les ratios 1 à 6 sont obligatoires pour les communes de 3 500 habitants et plus et leurs établissements publics administratifs ainsi que pour les EPCI dotés d'une fiscalité propre comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus.

Les ratios 7 à 10 sont obligatoires pour les communes de 10 000 habitants et plus et leurs établissements publics administratifs ainsi que pour les EPCI dotés d'une fiscalité propre comprenant au moins une commune de 10 000 habitants et plus (cf. articles L. 2313-1, L. 2313-2, R. 2313-1, R. 2313-2 et R. 5211-15 du CGCT). Pour les caisses des écoles, les EPCI non dotés d'une fiscalité propre et les syndicats mixtes associant exclusivement des communes et des EPCI, il conviendra d'appliquer les ratios prévus respectivement par les articles R. 2313-7, R. 5211-15 et R. 5711-3 du CGCT.

(3) Il convient d'indiquer les moyennes de la catégorie de l'organisme en cause (commune, communauté urbaine, communauté d'agglomération, ...) et les sources d'où sont tirées les informations (statistiques de la direction générale des collectivités locales ou de la direction générale de la comptabilité publique). Il s'agit des moyennes de la dernière année connue.

I – INFORMATIONS GENERALES	I
MODALITES DE VOTE DU BUDGET	B

I – L'assemblée délibérante a voté le présent budget par nature :

- au niveau (1) du chapitre pour la section de fonctionnement,
- au niveau (1) du chapitre pour la section d'investissement.
- sans (2) les chapitres « opérations d'équipement » de l'état III B 3.
- sans (3) vote formel sur chacun des chapitres.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II – En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, et, en section d'investissement, sans chapitre de dépense « opération d'équipement ».

III – Les provisions sont (4) semi-budgétaires (pas d'inscriptions en recettes de la section d'investissement) .

IV – La comparaison avec le budget précédent (cf. colonne « Pour mémoire ») s'effectue par rapport à la colonne du budget (5) cumulé de l'exercice précédent.

V – Le présent budget a été voté (6) avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif N-1.

(1) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article ».

(2) Indiquer « avec » ou « sans » les chapitres opérations d'équipement.

(3) Indiquer « avec » ou « sans » vote formel.

(4) A compléter par un seul des deux choix suivants :

- semi-budgétaires (pas d'inscription en recette de la section d'investissement),
- budgétaires (délibération n° du).

(5) Indiquer « primitif de l'exercice précédent » ou « cumulé de l'exercice précédent ».

(6) A compléter par un seul des trois choix suivants :

- sans reprise des résultats de l'exercice N-1,
- avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif N-1,
- avec reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
VUE D'ENSEMBLE	A1

FONCTIONNEMENT

		DEPENSES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT
V O T E	CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)	8 514 987,15	8 281 248,00
	+	+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00	0,00
	002 RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTÉ (2)	(si déficit) 0,00	(si excédent) 233 739,15
	=	=	=
	TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (3)	8 514 987,15	8 514 987,15

INVESTISSEMENT

		DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
V O T E	CREDITS D'INVESTISSEMENT (1) VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (y compris le compte 1068)	2 649 329,00	2 730 000,00
	+	+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	2 598 070,49	426 000,00
	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTÉ (2)	(si solde négatif) 0,00	(si solde positif) 2 091 399,49
	=	=	=
	TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (3)	5 247 399,49	5 247 399,49
	TOTAL		
	TOTAL DU BUDGET (3)	13 762 386,64	13 762 386,64

(1) Au budget primitif, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de cette étape budgétaire. De même, pour les décisions modificatives et le budget supplémentaire, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de l'étape budgétaire sans sommation avec ceux antérieurement votés lors du même exercice.

(2) A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées (R. 2311-11 du CGCT).

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent (R. 2311-11 du CGCT).

(3) Total de la section de fonctionnement = RAR + résultat reporté + crédits de fonctionnement votés.

Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.

Total du budget = Total de la section de fonctionnement + Total de la section d'investissement.

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET SECTION DE FONCTIONNEMENT – CHAPITRES					II
					A2

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
011	Charges à caractère général	2 035 462,00	0,00	2 137 166,00	2 137 166,00	2 137 166,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	4 419 920,00	0,00	4 745 000,00	4 745 000,00	4 745 000,00
014	Atténuations de produits	28 000,00	0,00	52 000,00	52 000,00	52 000,00
65	Autres charges de gestion courante	768 360,00	0,00	931 255,00	931 255,00	931 255,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses de gestion courante		7 251 742,00	0,00	7 865 421,00	7 865 421,00	7 865 421,00
66	Charges financières	100 000,00	0,00	101 200,00	101 200,00	101 200,00
67	Charges exceptionnelles	1 000,00	0,00	2 800,00	2 800,00	2 800,00
68	Dotations provisions semi-budgétaires (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	18 000,00		73 566,15	73 566,15	73 566,15
Total des dépenses réelles de fonctionnement		7 370 742,00	0,00	8 042 987,15	8 042 987,15	8 042 987,15
023	Virement à la section d'investissement (5)	215 357,00		0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (5)	493 000,00		472 000,00	472 000,00	472 000,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		708 357,00		472 000,00	472 000,00	472 000,00
TOTAL		8 079 099,00	0,00	8 514 987,15	8 514 987,15	8 514 987,15
+						
D 002 RESULTAT REPORTÉ OU ANTICIPE (2)						0,00
=						
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES						8 514 987,15

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
013	Atténuations de charges	110 000,00	0,00	110 200,00	110 200,00	110 200,00
70	Produits services, domaine et ventes div	751 000,00	0,00	733 500,00	733 500,00	733 500,00
73	Impôts et taxes	5 858 919,00	0,00	6 132 484,00	6 132 484,00	6 132 484,00
74	Dotations et participations	1 132 580,00	0,00	1 103 764,00	1 103 764,00	1 103 764,00
75	Autres produits de gestion courante	211 000,00	0,00	181 000,00	181 000,00	181 000,00
Total des recettes de gestion courante		8 063 499,00	0,00	8 260 948,00	8 260 948,00	8 260 948,00
76	Produits financiers	100,00	0,00	100,00	100,00	100,00
77	Produits exceptionnels	15 500,00	0,00	20 200,00	20 200,00	20 200,00
78	Reprises provisions semi-budgétaires (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles de fonctionnement		8 079 099,00	0,00	8 281 248,00	8 281 248,00	8 281 248,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre de fonctionnement		0,00		0,00	0,00	0,00
TOTAL		8 079 099,00	0,00	8 281 248,00	8 281 248,00	8 281 248,00
+						
R 002 RESULTAT REPORTÉ OU ANTICIPE (2)						233 739,15
=						
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES						8 514 987,15

Pour information :

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (6)	472 000,00
---	-------------------

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la commune ou de l'établissement.

(1) Cf. Modalités de vote I-B.

(2) Incrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif) ou si reprise anticipée des résultats.

(3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

- (4) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.
- (5) $DF\ 023 = RI\ 021 ; DI\ 040 = RF\ 042 ; RI\ 040 = DF\ 042 ; DI\ 041 = RI\ 041 ; DF\ 043 = RF\ 043$.
- (6) Solde de l'opération $DF\ 023 + DF\ 042 - RF\ 042$ ou solde de l'opération $RI\ 021 + RI\ 040 - DI\ 040$.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET SECTION D'INVESTISSEMENT – CHAPITRES					II A3
--	--	--	--	--	----------

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
010	Stocks (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	28 200,00	0,00	1 500,00	1 500,00	1 500,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	204 500,00	84 227,10	358 100,00	358 100,00	442 327,10
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	1 605 657,00	2 513 843,39	1 783 729,00	1 783 729,00	4 297 572,39
	Total des opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'équipement	1 838 357,00	2 598 070,49	2 143 329,00	2 143 329,00	4 741 399,49
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	375 000,00	0,00	506 000,00	506 000,00	506 000,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00		0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses financières	375 000,00	0,00	506 000,00	506 000,00	506 000,00
45...	Total des opé. pour compte de tiers (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses réelles d'investissement	2 213 357,00	2 598 070,49	2 649 329,00	2 649 329,00	5 247 399,49
040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'ordre d'investissement	0,00		0,00	0,00	0,00
	TOTAL	2 213 357,00	2 598 070,49	2 649 329,00	2 649 329,00	5 247 399,49

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTÉ OU ANTICIPE (2)	0,00
=	
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	5 247 399,49

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
010	Stocks (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	0,00	426 000,00	50 000,00	50 000,00	476 000,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors165)	1 300 000,00	0,00	1 000 000,00	1 000 000,00	1 000 000,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'équipement	1 300 000,00	426 000,00	1 050 000,00	1 050 000,00	1 476 000,00
10	Dotations, fonds divers et réserves (hors 1068)	205 000,00	0,00	200 000,00	200 000,00	200 000,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés (9)	0,00	0,00	1 000 000,00	1 000 000,00	1 000 000,00
138	Autres subvent° invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	8 000,00	8 000,00	8 000,00
	Total des recettes financières	205 000,00	0,00	1 208 000,00	1 208 000,00	1 208 000,00
45...	Total des opé. pour le compte de tiers (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes réelles d'investissement	1 505 000,00	426 000,00	2 258 000,00	2 258 000,00	2 684 000,00
021	Virement de la sect° de fonctionnement (4)	215 357,00		0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	493 000,00		472 000,00	472 000,00	472 000,00
041	Opérations patrimoniales (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'ordre d'investissement	708 357,00		472 000,00	472 000,00	472 000,00

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
	TOTAL	2 213 357,00	426 000,00	2 730 000,00	2 730 000,00	3 156 000,00
					+	
	R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTÉ OU ANTICIPE (2)				2 091 399,49	
					=	
	TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES				5 247 399,49	

Pour information :

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la commune ou de l'établissement.

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ PAR LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (10)	472 000,00
--	-------------------

(1) Cf. Modalités de vote I-B.

(2) Incrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif) ou si reprise anticipée des résultats.

(3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(4) $DF\ 023 = RI\ 021 ; DI\ 040 = RF\ 042 ; RI\ 040 = DF\ 042 ; DI\ 041 = RI\ 041 ; DF\ 043 = RF\ 043$.

(5) A servir uniquement dans le cadre d'un suivi des stocks selon la méthode de l'inventaire permanent simplifié autorisée pour les seules opérations d'aménagements (lotissement, ZAC...) par ailleurs retracées dans le cadre de budgets annexes.

(6) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(7) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.

(8) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).

(9) Le compte 1068 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

(10) Solde de l'opération $DF\ 023 + DF\ 042 - RF\ 042$ ou solde de l'opération $RI\ 021 + RI\ 040 - DI\ 040$.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B1

1 – DEPENSES (du présent budget + restes à réaliser)

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général	2 137 166,00		2 137 166,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	4 745 000,00		4 745 000,00
014	Atténuations de produits	52 000,00		52 000,00
60	<i>Achats et variation des stocks (3)</i>		0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	931 255,00		931 255,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus (4)	0,00		0,00
66	Charges financières	101 200,00	0,00	101 200,00
67	Charges exceptionnelles	2 800,00	0,00	2 800,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	472 000,00	472 000,00
71	<i>Production stockée (ou déstockage) (3)</i>		0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	73 566,15		73 566,15
023	<i>Virement à la section d'investissement</i>		0,00	0,00
Dépenses de fonctionnement – Total		8 042 987,15	472 000,00	8 514 987,15

+

D 002 RESULTAT REPORTÉ OU ANTICIPE	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	8 514 987,15
--	---------------------

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
15	<i>Provisions pour risques et charges (5)</i>		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	506 000,00	0,00	506 000,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	(8) 0,00		0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00		0,00
198	<i>Neutral. amort. subv. équip. versées</i>		0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles(sauf 204) (6)	1 500,00	0,00	1 500,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (6)	442 327,10	0,00	442 327,10
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (6)	4 297 572,39	0,00	4 297 572,39
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	<i>Amortissement des immobilisations (reprises)</i>		0,00	0,00
29	<i>Prov. pour dépréciat° immobilisations (5)</i>		0,00	0,00
39	<i>Prov. dépréciat° des stocks et en-cours (5)</i>		0,00	0,00
45...	Total des opérations pour compte de tiers (7)	0,00	0,00	0,00
481	Charges à rép. sur plusieurs exercices		0,00	0,00
49	<i>Prov. dépréc. comptes de tiers (5)</i>		0,00	0,00
59	<i>Prov. dépréc. comptes financiers (5)</i>		0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00		0,00
Dépenses d'investissement – Total		5 247 399,49	0,00	5 247 399,49

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTÉ OU ANTICIPE	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	5 247 399,49
---	---------------------

- (1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.
- (2) Voir liste des opérations d'ordre.
- (3) Permet de retracer des opérations particulières telles que les opérations de stocks liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.
- (4) Communes, communautés d'agglomération et communautés urbaines de plus de 100 000 habitants.
- (5) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.
- (6) Hors chapitres « opérations d'équipement ».
- (7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).
- (8) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.
- (9) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET			II
BALANCE GENERALE DU BUDGET			B2

2 – RECETTES (du présent budget + restes à réaliser)

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges	110 200,00		110 200,00
60	<i>Achats et variation des stocks (3)</i>		0,00	0,00
70	Produits services, domaine et ventes div	733 500,00		733 500,00
71	<i>Production stockée (ou déstockage)</i>		0,00	0,00
72	<i>Production immobilisée</i>		0,00	0,00
73	Impôts et taxes	6 132 484,00		6 132 484,00
74	Dotations et participations	1 103 764,00		1 103 764,00
75	Autres produits de gestion courante	181 000,00		181 000,00
76	Produits financiers	100,00		100,00
77	Produits exceptionnels	20 200,00		20 200,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00		0,00
79	<i>Transferts de charges</i>		0,00	0,00
Recettes de fonctionnement – Total		8 281 248,00	0,00	8 281 248,00

+

R 002 RESULTAT REPORTÉ OU ANTICIPE	233 739,15
---	-------------------

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	8 514 987,15
--	---------------------

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	200 000,00		200 000,00
13	Subventions d'investissement	476 000,00		476 000,00
15	<i>Provisions pour risques et charges (4)</i>		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaires)	1 000 000,00		1 000 000,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	(6) 0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00		0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00		0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00		0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	(7) 0,00		0,00
23	Immobilisations en cours	0,00		0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00		0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00		0,00
28	<i>Amortissement des immobilisations</i>		472 000,00	472 000,00
29	<i>Prov. pour dépréciat° immobilisations (4)</i>		0,00	0,00
39	<i>Prov. dépréciat° des stocks et en-cours (4)</i>		0,00	0,00
45...	Opérations pour compte de tiers (5)	0,00		0,00
481	<i>Charges à rép. sur plusieurs exercices</i>		0,00	0,00
49	<i>Prov. dépréc. comptes de tiers (4)</i>		0,00	0,00
59	<i>Prov. dépréc. comptes financiers (4)</i>		0,00	0,00
3...	Stocks	0,00		0,00
021	<i>Virement de la sect° de fonctionnement</i>		0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	8 000,00		8 000,00
Recettes d'investissement – Total		1 684 000,00	472 000,00	2 156 000,00

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTÉ OU ANTICIPE	2 091 399,49
--	---------------------

+

AFFECTATION AU COMPTE 1068	1 000 000,00
-----------------------------------	---------------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	5 247 399,49
---	---------------------

- (1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.
- (2) Voir liste des opérations d'ordre.
- (3) Permet de retracer des opérations particulières telles que les opérations de stocks liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.
- (4) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.
- (5) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).
- (6) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.
- (7) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

III – VOTE DU BUDGET SECTION DE FONCTIONNEMENT – DETAIL DES DEPENSES				III A1
Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
011	Charges à caractère général	2 035 462,00	2 137 166,00	2 137 166,00
6042	Achats prestat° services (hors terrains)	193 450,00	247 734,00	247 734,00
60611	Eau et assainissement	30 000,00	30 000,00	30 000,00
60612	Energie - Electricité	245 000,00	245 000,00	245 000,00
60622	Carburants	23 100,00	21 100,00	21 100,00
60623	Alimentation	210 150,00	195 050,00	195 050,00
60624	Produits de traitement	0,00	100,00	100,00
60628	Autres fournitures non stockées	300,00	300,00	300,00
60631	Fournitures d'entretien	31 000,00	34 000,00	34 000,00
60632	Fournitures de petit équipement	29 030,72	34 400,00	34 400,00
60636	Vêtements de travail	15 050,00	17 800,00	17 800,00
6064	Fournitures administratives	9 000,00	8 850,00	8 850,00
6065	Livres, disques, ... (médiathèque)	20 500,00	20 500,00	20 500,00
6067	Fournitures scolaires	34 886,80	35 000,00	35 000,00
6068	Autres matières et fournitures	115 500,00	120 900,00	120 900,00
611	Contrats de prestations de services	27 000,00	27 000,00	27 000,00
6132	Locations immobilières	0,00	750,00	750,00
6135	Locations mobilières	92 000,00	92 900,00	92 900,00
61521	Entretien terrains	174 000,00	180 000,00	180 000,00
615221	Entretien, réparations bâtiments publics	89 700,00	89 700,00	89 700,00
615228	Entretien, réparations autres bâtiments	3 000,00	3 000,00	3 000,00
61551	Entretien matériel roulant	24 500,00	24 500,00	24 500,00
61558	Entretien autres biens mobiliers	21 500,00	21 500,00	21 500,00
6156	Maintenance	142 800,00	171 300,00	171 300,00
6161	Multirisques	135 000,00	138 000,00	138 000,00
6162	Assur. obligatoire dommage-construction	5 000,00	15 000,00	15 000,00
6182	Documentation générale et technique	5 100,00	7 100,00	7 100,00
6184	Versements à des organismes de formation	30 000,00	30 000,00	30 000,00
6188	Autres frais divers	2 400,00	1 100,00	1 100,00
6226	Honoraires	21 500,00	11 500,00	11 500,00
6227	Frais d'actes et de contentieux	15 000,00	10 100,00	10 100,00
6231	Annonces et insertions	6 200,00	9 100,00	9 100,00
6232	Fêtes et cérémonies	74 000,00	72 600,00	72 600,00
6236	Catalogues et imprimés	17 000,00	19 150,00	19 150,00
6237	Publications	31 000,00	28 000,00	28 000,00
6238	Divers	3 500,00	4 500,00	4 500,00
6247	Transports collectifs	24 744,48	18 662,00	18 662,00
6255	Frais de déménagement	1 000,00	3 000,00	3 000,00
6256	Missions	2 000,00	2 000,00	2 000,00
6261	Frais d'affranchissement	11 000,00	9 000,00	9 000,00
6262	Frais de télécommunications	31 850,00	31 920,00	31 920,00
627	Services bancaires et assimilés	1 000,00	850,00	850,00
6281	Concours divers (cotisations)	10 700,00	8 300,00	8 300,00
6283	Frais de nettoyage des locaux	50 000,00	50 000,00	50 000,00
6284	Redevances pour services rendus	3 000,00	2 100,00	2 100,00
62878	Remb. frais à d'autres organismes	2 900,00	25 000,00	25 000,00
63512	Taxes foncières	20 000,00	18 000,00	18 000,00
6355	Taxes et impôts sur les véhicules	100,00	800,00	800,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	4 419 920,00	4 745 000,00	4 745 000,00
6218	Autre personnel extérieur	1 000,00	0,00	0,00
6331	Versement mobilité	47 000,00	50 000,00	50 000,00
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	12 000,00	3 000,00	3 000,00
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	54 000,00	50 000,00	50 000,00
6338	Autres impôts, taxes sur rémunérations	7 000,00	9 000,00	9 000,00
64111	Rémunération principale titulaires	2 300 000,00	2 550 000,00	2 550 000,00
64112	NBI, SFT, indemnité résidence	79 000,00	80 000,00	80 000,00
64118	Autres indemnités titulaires	190 000,00	200 000,00	200 000,00
64131	Rémunérations non tit.	577 000,00	503 000,00	503 000,00
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	440 000,00	500 000,00	500 000,00
6453	Cotisations aux caisses de retraites	557 920,00	650 000,00	650 000,00
6454	Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C.	23 000,00	20 000,00	20 000,00
6458	Cotis. aux autres organismes sociaux	7 000,00	10 000,00	10 000,00
6475	Médecine du travail, pharmacie	5 000,00	3 000,00	3 000,00
6478	Autres charges sociales diverses	10 000,00	12 000,00	12 000,00
6488	Autres charges	110 000,00	105 000,00	105 000,00
014	Atténuations de produits	28 000,00	52 000,00	52 000,00
739118	Autres reversements de fiscalité	0,00	26 000,00	26 000,00
739223	Fonds péréquation ress. com. et intercom	28 000,00	26 000,00	26 000,00

Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
65	Autres charges de gestion courante	768 360,00	931 255,00	931 255,00
651	Redevances pour licences, logiciels, ...	400,00	0,00	0,00
6512	Droits d'utilisat° informatique nuage	0,00	400,00	400,00
6531	Indemnités	106 000,00	100 000,00	100 000,00
6532	Frais de mission	300,00	300,00	300,00
6533	Cotisations de retraite	8 000,00	8 000,00	8 000,00
6534	Cotis. de sécurité sociale - part patron	6 000,00	7 000,00	7 000,00
6535	Formation	5 000,00	5 000,00	5 000,00
65372	Cotis. fonds financi alloc. fin mandat	60,00	55,00	55,00
6541	Créances admises en non-valeur	500,00	1 500,00	1 500,00
6542	Créances éteintes	100,00	0,00	0,00
6558	Autres contributions obligatoires	21 000,00	19 000,00	19 000,00
657362	Subv. fonct. CCAS	110 000,00	210 000,00	210 000,00
6574	Subv. fonct. Associat°, personnes privée	511 000,00	580 000,00	580 000,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00
TOTAL = DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (a) = (011 + 012 + 014 + 65 + 656)		7 251 742,00	7 865 421,00	7 865 421,00
66	Charges financières (b)	100 000,00	101 200,00	101 200,00
66111	Intérêts réglés à l'échéance	100 000,00	100 000,00	100 000,00
66112	Intérêts - Rattachement des ICNE	0,00	1 200,00	1 200,00
67	Charges exceptionnelles (c)	1 000,00	2 800,00	2 800,00
6718	Autres charges exceptionnelles gestion	0,00	500,00	500,00
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs	500,00	1 500,00	1 500,00
6745	Subv. aux personnes de droit privé	500,00	800,00	800,00
68	Dotations provisions semi-budgétaires (d) (6)	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues (e)	18 000,00	73 566,15	73 566,15
TOTAL DES DEPENSES REELLES = a + b + c + d + e		7 370 742,00	8 042 987,15	8 042 987,15
023	Virement à la section d'investissement	215 357,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (7) (8) (9)	493 000,00	472 000,00	472 000,00
6811	Dot. amort. et prov. Immos incorporelles	493 000,00	472 000,00	472 000,00
TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		708 357,00	472 000,00	472 000,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (10)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE		708 357,00	472 000,00	472 000,00
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		8 079 099,00	8 514 987,15	8 514 987,15
+				
RESTES A REALISER N-1 (11)				0,00
+				
D 002 RESULTAT REPORTÉ OU ANTICIPE (11)				0,00
=				
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES				8 514 987,15

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (5)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	1 200,00

(1) Détailer les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Cf. Modalités de vote I-B.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Si le mandatement des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.

(6) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DF 042 = RI 040.

(8) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 675 et 676 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisation »).

(9) Le compte 6815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(10) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(11) Incrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET SECTION DE FONCTIONNEMENT – DETAIL DES RECETTES				III A2
Chap / art(1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
013	Atténuations de charges	110 000,00	110 200,00	110 200,00
6419	Remboursements rémunérations personnel	100 000,00	110 000,00	110 000,00
6459	Rembourst charges SS et prévoyance	10 000,00	200,00	200,00
70	Produits services, domaine et ventes div	751 000,00	733 500,00	733 500,00
70311	Concessions cimetières (produit net)	17 000,00	15 000,00	15 000,00
70388	Autres redevances et recettes diverses	16 000,00	16 000,00	16 000,00
7062	Redevances services à caractère culturel	8 500,00	7 000,00	7 000,00
70632	Redevances services à caractère loisir	9 000,00	5 000,00	5 000,00
7067	Relev. services périscolaires et enseign	700 000,00	690 000,00	690 000,00
70688	Autres prestations de services	500,00	500,00	500,00
73	Impôts et taxes	5 858 919,00	6 132 484,00	6 132 484,00
73111	Impôts directs locaux	4 662 888,00	4 859 124,00	4 859 124,00
7318	Autres impôts locaux ou assimilés	0,00	4 000,00	4 000,00
73211	Attribution de compensation	355 831,00	355 800,00	355 800,00
73212	Dotation de solidarité communautaire	230 000,00	260 000,00	260 000,00
73221	FNGIR	28 500,00	28 560,00	28 560,00
7336	Droits de place	10 000,00	9 000,00	9 000,00
7343	Taxes sur les pylônes électriques	24 700,00	26 000,00	26 000,00
7351	Taxe consommation finale d'électricité	164 000,00	160 000,00	160 000,00
7368	Taxes locales sur la publicité extérieur	33 000,00	30 000,00	30 000,00
7381	Taxes additionnelles droits de mutation	350 000,00	400 000,00	400 000,00
74	Dotations et participations	1 132 580,00	1 103 764,00	1 103 764,00
7411	Dotation forfaitaire	390 000,00	394 068,00	394 068,00
74121	Dotation de solidarité rurale	105 000,00	110 801,00	110 801,00
744	FCTVA	0,00	7 000,00	7 000,00
7461	DGD	0,00	2 000,00	2 000,00
74718	Autres participations Etat	450 000,00	460 000,00	460 000,00
7473	Participat° Départements	1 000,00	500,00	500,00
74741	Participat° Communes du GFP	22 000,00	23 000,00	23 000,00
7478	Participat° Autres organismes	1 500,00	1 000,00	1 000,00
74834	Etat - Compens. exonérat° taxes foncière	4 500,00	46 954,00	46 954,00
74835	Etat - Compens. exonérat° taxe habitat°	150 000,00	49 941,00	49 941,00
7485	Dotation pour les titres sécurisés	8 580,00	8 500,00	8 500,00
75	Autres produits de gestion courante	211 000,00	181 000,00	181 000,00
752	Revenus des immeubles	210 000,00	180 000,00	180 000,00
7588	Autres produits div. de gestion courante	1 000,00	1 000,00	1 000,00
TOTAL = RECETTES DE GESTION DES SERVICES (a) = 70 + 73 + 74 + 75 + 013		8 063 499,00	8 260 948,00	8 260 948,00
76	Produits financiers (b)	100,00	100,00	100,00
7688	Autres	100,00	100,00	100,00
77	Produits exceptionnels (c)	15 500,00	20 200,00	20 200,00
773	Mandats annulés (exercices antérieurs)	500,00	200,00	200,00
7788	Produits exceptionnels divers	15 000,00	20 000,00	20 000,00
78	Reprises provisions semi-budgétaires (d) (5)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES REELLES = a+b+c+d		8 079 099,00	8 281 248,00	8 281 248,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (6) (7) (8)	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (9)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		8 079 099,00	8 281 248,00	8 281 248,00

+

RESTES A REALISER N-1 (10)	0,00
+	
R 002 RESULTAT REPORTÉ OU ANTICIPE (10)	233 739,15
=	
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	8 514 987,15

Détail du calcul des ICNE au compte 7622

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
--------------------------------	------

Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

- (1) Détailier les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.
- (2) Cf. Modalités de vote I-B.
- (3) Hors restes à réaliser.
- (4) Le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.
- (5) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.
- (6) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *RF 042 = DI 040*.
- (7) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 775 et 776 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisation »).
- (8) Le compte 7815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.
- (9) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.
- (10) Incrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET				III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES DEPENSES				B1

Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
010	Stocks	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf opérations et 204)	28 200,00	1 500,00	1 500,00
2051	Concessions, droits similaires	28 200,00	1 500,00	1 500,00
204	Subventions d'équipement versées (hors opérations)	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (hors opérations)	204 500,00	358 100,00	358 100,00
2111	Terrains nus	5 000,00	20 000,00	20 000,00
2182	Matériel de transport	0,00	69 500,00	69 500,00
2183	Matériel de bureau et informatique	79 250,00	48 500,00	48 500,00
2184	Mobilier	33 600,00	26 500,00	26 500,00
2188	Autres immobilisations corporelles	86 650,00	193 600,00	193 600,00
22	Immobilisations reçues en affectation (hors opérations)	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (hors opérations)	1 605 657,00	1 783 729,00	1 783 729,00
2312	Agencements et aménagements de terrains	59 500,00	0,00	0,00
2313	Constructions	1 546 157,00	382 829,00	382 829,00
2318	Autres immo. corporelles en cours	0,00	1 400 900,00	1 400 900,00
Total des dépenses d'équipement		1 838 357,00	2 143 329,00	2 143 329,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	375 000,00	506 000,00	506 000,00
1641	Emprunts en euros	365 400,00	406 000,00	406 000,00
168751	Dettes - GFP de rattachement	0,00	100 000,00	100 000,00
16878	Dettes - Autres organismes, particuliers	9 600,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses financières		375 000,00	506 000,00	506 000,00
Total des dépenses d'opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00
TOTAL DEPENSES REELLES		2 213 357,00	2 649 329,00	2 649 329,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections (7)	0,00	0,00	0,00
	Reprises sur autofinancement antérieur (8)	0,00	0,00	0,00
	Charges transférées (9)	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (10)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DEPENSES D'ORDRE		0,00	0,00	0,00
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des dépenses réelles et d'ordre)		2 213 357,00	2 649 329,00	2 649 329,00
+				
RESTES A REALISER N-1 (11)				2 598 070,49
+				
D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTÉ OU ANTICIPE (11)				0,00
=				
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES				5 247 399,49

(1) Détalier les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Cf. Modalités de vote, I-B.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Voir état III B 3 pour le détail des opérations d'équipement.

(6) Voir annexe IV A 9 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 040 = RI 041.

(8) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(9) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisation »).

(10) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 = RI 041.

(11) Incrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES RECETTES				III B2
Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
010	Stocks	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	0,00	50 000,00	50 000,00
1321	Subv. non transf. Etat, établ. nationaux	0,00	50 000,00	50 000,00
1322	Subv. non transf. Régions	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	1 300 000,00	1 000 000,00	1 000 000,00
1641	Emprunts en euros	1 300 000,00	1 000 000,00	1 000 000,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'équipement	1 300 000,00	1 050 000,00	1 050 000,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	205 000,00	1 200 000,00	1 200 000,00
10222	FCTVA	205 000,00	200 000,00	200 000,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	0,00	1 000 000,00	1 000 000,00
138	Autres subvent° invest. non transf.	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	8 000,00	8 000,00
	Total des recettes financières	205 000,00	1 208 000,00	1 208 000,00
	Total des recettes d'opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00
	TOTAL RECETTES REELLES	1 505 000,00	2 258 000,00	2 258 000,00
021	Virement de la sect° de fonctionnement	215 357,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections (6) (7) (8)	493 000,00	472 000,00	472 000,00
28041512	GFP rat : Bâtiments, installations	4 100,00	4 100,00	4 100,00
2804412	Sub nat org pub - Bâtiments, installat°	159 200,00	159 200,00	159 200,00
28051	Concessions et droits similaires	11 400,00	5 400,00	5 400,00
28132	Immeubles de rapport	38 900,00	38 900,00	38 900,00
28182	Matériel de transport	36 100,00	42 800,00	42 800,00
28183	Matériel de bureau et informatique	65 500,00	54 300,00	54 300,00
28184	Mobilier	26 300,00	15 800,00	15 800,00
28188	Autres immo. corporelles	151 500,00	151 500,00	151 500,00
	TOTAL DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	708 357,00	472 000,00	472 000,00
041	Opérations patrimoniales (9)	0,00	0,00	0,00
	TOTAL RECETTES D'ORDRE	708 357,00	472 000,00	472 000,00
	TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des recettes réelles et d'ordre)	2 213 357,00	2 730 000,00	2 730 000,00
		+		
		RESTES A REALISER N-1 (10)	426 000,00	
		+		
		R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (10)	2 091 399,49	
		=		
		TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	5 247 399,49	

(1) Détailer les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Cf. Modalités de vote, I-B.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Voir annexe IV-A9 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(6) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, R/ 040 = DF 042.

(7) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(8) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(9) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, D/ 041 = RI 041.

(10) Incrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

Cet état ne contient pas d'information.

IV – ANNEXES												IV
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – VUE D'ENSEMBLE (1)												A1

Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux administrat° publiques	1 Sécurité et salubrité publiques	2 Enseignement - Formation	3 Culture	4 Sport et jeunesse	5 Interventions sociales et santé	6 Famille	7 Logement	8 Aménagt et services urbains, environnemt	9 Action économique	TOTAL
---------	--	--	--	----------------------------------	--------------	---------------------------	--	--------------	---------------	---	---------------------------	-------

INVESTISSEMENT												
DEPENSES												
Dépenses réelles	0	848 629	6 900	325 300	40 000	1 203 500	5 000	22 500	0	187 500	10 000	2 649 329
- Equipements municipaux (2)		342 629	6 900	325 300	40 000	1 203 500	5 000	22 500	0	187 500	10 000	2 143 329
- Equip. non municipaux (c/204) (3)	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
- Opérations financières	0											0
Dépenses d'ordre	0											0
Total dépenses de l'exercice	0	848 629	6 900	325 300	40 000	1 203 500	5 000	22 500	0	187 500	10 000	2 649 329
RAR N-1 et reports	0	79 988	0	1 204 648	1 322	1 289 821	0	2 539	0	19 752	0	2 598 070
Total cumulé dépenses d'investissement	0	928 617	6 900	1 529 948	41 322	2 493 321	5 000	25 039	0	207 252	10 000	5 247 399
RECETTES												
Total recettes de l'exercice	0	2 730 000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	2 730 000
RAR N-1 et reports	0	2 517 399	0	0	0	0	0	0	0	0	0	2 517 399
Total cumulé recettes d'investissement	0	5 247 399	0	0	0	0	0	0	0	0	0	5 247 399

FONCTIONNEMENT												
DEPENSES												
Total dépenses de l'exercice	0	8 041 271	14 750	367 266	31 350	17 300	0	39 950	0	3 100	0	8 514 987
RAR N-1 et reports	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Total cumulé dépenses de fonctionnement	0	8 041 271	14 750	367 266	31 350	17 300	0	39 950	0	3 100	0	8 514 987
RECETTES												
Total recettes de l'exercice	0	7 578 748	500	690 000	7 000	5 000	0	0	0	0	0	8 281 248
RAR N-1 et reports	0	233 739	0	0	0	0	0	0	0	0	0	233 739
Total cumulé recettes de fonctionnement	0	7 812 487	500	690 000	7 000	5 000	0	0	0	0	0	8 514 987

(1) La production de cet état est obligatoire pour les communes de 3 500 habitants et plus, les groupements comprenant au moins une telle commune, leurs établissements et services administratifs hormis les caisses des écoles et les services à activité unique érigés en établissement public ou budget annexe (L. 2312-3, R. 2311-1 et R. 2311-10). Dans les communes de 3 500 habitants et plus, le croisement par fonction est fait à un chiffre (correspondant à la fonction). Dans les communes de 10 000 habitants et plus, le croisement par fonction est fait au niveau le plus détaillé de la nomenclature fonctionnelle (sous-fonction ou rubrique).Les groupements et leurs établissement publics suivent les règles de production et de présentation applicable à la commune membre comptant le plus grand nombre d'habitants (articles L. 5211-36 a1 et R. 5211-14 + L. 5711-1 et R. 5711-2 du CGCT).

(2) Ou biens de la structure intercommunale.

(3) Ou biens ne relevant pas de la structure intercommunale.

IV – ANNEXES PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – VUE D'ENSEMBLE													IV
													A1

Art. (1)	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux administrat° publiques	1 Sécurité et salubrité publiques	2 Enseignement - Formation	3 Culture	4 Sport et jeunesse	5 Interventions sociales et santé	6 Famille	7 Logement	8 Aménagé et services urbains, environnement	9 Action économique	TOTAL
----------	---------	--	--	--	----------------------------------	--------------	---------------------------	--	--------------	---------------	---	---------------------------	-------

INVESTISSEMENT

DEPENSES													
Total dépenses investissement	0	928 617	6 900	1 529 948	41 322	2 493 321	5 000	25 039	0	207 252	10 000	5 247 399	
Dépenses réelles		0	928 617	6 900	1 529 948	41 322	2 493 321	5 000	25 039	0	207 252	10 000	5 247 399
010 Stocks		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
020 Dépenses imprévues		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
10 Dotations, fonds divers et réserves		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
13 Subventions d'investissement		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
16 Emprunts et dettes assimilées		0	506 000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	506 000
18 Compte de liaison : affectat° (BA,régie)		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
20 Immobilisations incorporelles		0	0	0	1 500	0	0	0	0	0	0	0	1 500
204 Subventions d'équipement versées		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
21 Immobilisations corporelles		0	200 896	6 900	120 578	40 314	0	0	7 039	0	66 600	0	442 327
22 Immobilisations reçues en affectation		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
23 Immobilisations en cours		0	221 721	0	1 407 870	1 008	2 493 321	5 000	18 000	0	140 652	10 000	4 297 572
26 Participat° et créances rattachées		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
27 Autres immobilisations financières		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Opérations d'équipement		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Opérations pour compte de tiers		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Dépenses d'ordre		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
040 Opérat° ordre transfert entre sections		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
041 Opérations patrimoniales		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0

RECETTES													
Total recettes investissement	0	3 156 000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	3 156 000
Recettes réelles		0	2 684 000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	2 684 000
010 Stocks		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
024 Produits des cessions d'immobilisations		0	8 000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	8 000
10 Dotations, fonds divers et réserves		0	1 200 000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1 200 000
13 Subventions d'investissement		0	476 000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	476 000

VILLE DE SAUTRON - VILLE DE SAUTRON - BP - 2021

Art. (1)	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux administrat° publiques	1 Sécurité et salubrité publiques	2 Enseignement - Formation	3 Culture	4 Sport et jeunesse	5 Interventions sociales et santé	6 Famille	7 Logement	8 Aménagt et services urbains, environnemt	9 Action économique	TOTAL
16	Emprunts et dettes assimilées	0	1 000 000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1 000 000
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
20	Immobilisations incorporelles	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
204	Subventions d'équipement versées	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
21	Immobilisations corporelles	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
22	Immobilisations reçues en affectation	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
23	Immobilisations en cours	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
26	Participat° et créances rattachées	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
27	Autres immobilisations financières	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	Opérations pour compte de tiers	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	<i>Recettes d'ordre</i>	0	472 000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	472 000
021	Virement de la sect° de fonctionnement	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0	472 000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	472 000
041	Opérations patrimoniales	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0

FONCTIONNEMENT

DÉPENSES												
Total dépenses de fonctionnement	0	8 041 271	14 750	367 266	31 350	17 300	0	39 950	0	3 100	0	8 514 987
Dépenses réelles	0	7 569 271	14 750	367 266	31 350	17 300	0	39 950	0	3 100	0	8 042 987
011 Charges à caractère général	0	1 663 450	14 750	367 266	31 350	17 300	0	39 950	0	3 100	0	2 137 166
012 Charges de personnel, frais assimilés	0	4 745 000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	4 745 000
014 Atténuations de produits	0	52 000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	52 000
022 Dépenses imprévues	0	73 566	0	0	0	0	0	0	0	0	0	73 566
65 Autres charges de gestion courante	0	931 255	0	0	0	0	0	0	0	0	0	931 255
656 Frais fonctionnement des groupes d'élus	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
66 Charges financières	0	101 200	0	0	0	0	0	0	0	0	0	101 200
67 Charges exceptionnelles	0	2 800	0	0	0	0	0	0	0	0	0	2 800
68 Dot. aux amortissements et provisions	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
<i>Dépenses d'ordre</i>	0	472 000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	472 000
023 Virement à la section d'investissement	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
042 Opérat° ordre transfert entre sections	0	472 000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	472 000
043 Opérat° ordre intérieur de la section	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0

VILLE DE SAUTRON - VILLE DE SAUTRON - BP - 2021

Art. (1)	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux administrat° publics	1 Sécurité et salubrité publiques	2 Enseignement - Formation	3 Culture	4 Sport et jeunesse	5 Interventions sociales et santé	6 Famille	7 Logement	8 Aménag et services urbains, environnemt	9 Action économique	TOTAL
----------	---------	--	--	--	----------------------------------	--------------	---------------------------	--	--------------	---------------	--	---------------------------	-------

RECETTES													
Total recettes de fonctionnement	0	7 578 748	500	690 000	7 000	5 000	0	0	0	0	0	0	8 281 248
Recettes réelles		0	7 578 748	500	690 000	7 000	5 000	0	0	0	0	0	8 281 248
013 Atténuations de charges		0	110 200	0	0	0	0	0	0	0	0	0	110 200
70 Produits des services, du domaine, vente		0	31 000	500	690 000	7 000	5 000	0	0	0	0	0	733 500
73 Impôts et taxes		0	6 132 484	0	0	0	0	0	0	0	0	0	6 132 484
74 Dotations et participations		0	1 103 764	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1 103 764
75 Autres produits de gestion courante		0	181 000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	181 000
76 Produits financiers		0	100	0	0	0	0	0	0	0	0	0	100
77 Produits exceptionnels		0	20 200	0	0	0	0	0	0	0	0	0	20 200
78 Reprise sur amortissements et provisions		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
<i>Recettes d'ordre</i>		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
042 Opérat° ordre transfert entre sections		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
043 Opérat° ordre intérieur de la section		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

IV – ANNEXES													IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE													A.2.2

A.2.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													Catégorie d'emprunt (8)
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Péodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé O/N	
163 Emprunts obligataires (Total)														
164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)					0,00									
1641 Emprunts en euros (total)					7 900 000,00									
30/6982532	Caisse d'épargne	25/06/2006	01/08/2006	25/10/2006	400 000,00	F		4,030	4,092	EUR	T	P	N	A-1
32/00066890557	Crédit Agricole	09/12/2010	20/12/2010	10/03/2011	1 500 000,00	F		3,680	3,732	EUR	T	P	N	A-1
33/10278368110001006350	Crédit Mutuel	30/07/2013	16/09/2013	15/10/2013	1 300 000,00	F		3,350	3,498	EUR	T	C	N	A-1
34/MON504787EUR	CAISSE FRANCAISE DE FINANCEMENT	04/05/2015	15/06/2015	01/10/2015	1 000 000,00	F		1,670	1,681	EUR	T	P	N	A-1
36/36811-00010063505	Crédit Mutuel	26/05/2017	15/06/2017	05/08/2017	1 700 000,00	F		1,400	1,413	EUR	T	P	N	A-1
37/MON535173EUR	BANQUE POSTALE	02/12/2020	14/12/2020	01/04/2021	2 000 000,00	F		0,630	0,000	EUR	T	P	N	A-1
1643 Emprunts en devises (total)					0,00									
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total)					0,00									
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)					0,00									
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)					0,00									
1671 Avances consolidées du Trésor (total)					0,00									
1672 Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor (total)					0,00									
1675 Dettes pour METP et PPP (total)					0,00									
1676 Dettes envers locataires-acquéreurs (total)					0,00									

VILLE DE SAUTRON - VILLE DE SAUTRON - BP - 2021

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuairel					
1678 Autres emprunts et dettes (total)					0,00									
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)					0,00									
1681 Autres emprunts (total)					0,00									
1682 Bons à moyen terme négociables (total)					0,00									
1687 Autres dettes (total)					0,00									
Total général					7 900 000,00									

(1) Si un emprunt donne lieu à plusieurs mobilisations, indiquer la date de la première mobilisation.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Mentionner le ou les types d'index (ex : Euribor 3 mois).

(5) Indiquer le niveau de taux à l'origine du contrat.

(6) Indiquer la périodicité des remboursements : A : annuelle ; M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, T : trimestrielle, X autre.

(7) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour *in fine*, X pour autres à préciser.

(8) Catégorie d'emprunt à l'origine. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE	A2.2

A2.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166) (suite)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Couverture ? O/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle (en années)	Emprunts et dettes au 01/01/N			Annuité de l'exercice			ICNE de l'exercice
						Type de taux (12)	Taux d'intérêt Index (13)	Niveau de taux d'intérêt à la date de vote du budget (14)	Capital	Charges d'intérêt (15)	Intérêts perçus (le cas échéant) (16)	
163 Emprunts obligataires (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)		0,00		5 788 326,42					382 414,02	95 695,28	0,00	14 633,37
1641 Emprunts en euros (total)		0,00		5 788 326,42					382 414,02	95 695,28	0,00	14 633,37
30/6982532	N	0,00	A-1	26 218,00	0,56	F		4,030	26 218,00	529,94	0,00	0,00
32/00066890557	N	0,00	A-1	885 853,10	9,93	F		3,680	74 708,55	31 576,29	0,00	1 658,34
33/10278368110001006350	N	0,00	A-1	671 666,57	7,53	F		3,350	86 666,68	21 412,08	0,00	4 082,81
34/MON504787EUR	N	0,00	A-1	768 856,46	14,49	F		1,670	46 366,74	12 550,54	0,00	2 982,87
36/36811-00010063505	N	0,00	A-1	1 435 732,29	16,33	F		1,400	77 909,90	19 692,42	0,00	2 904,23
37/MON535173EUR	N	0,00	A-1	2 000 000,00	19,99	F		0,630	70 544,15	9 934,01	0,00	3 005,12
1643 Emprunts en devises (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total) (9)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1671 Avances consolidées du Trésor (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1672 Emprunts sur comptes spéciaux (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1675 Dettes pour METP et PPP (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1676 Dettes envers locataires-acquéreurs (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1678 Autres emprunts et dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1681 Autres emprunts (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00

VILLE DE SAUTRON - VILLE DE SAUTRON - BP - 2021

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Couverture ? O/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle (en années)	Emprunts et dettes au 01/01/N			Annuité de l'exercice			ICNE de l'exercice
						Type de taux (12)	Index (13)	Niveau de taux d'intérêt à la date de vote du budget (14)	Capital	Charges d'intérêt (15)	Intérêts perçus (le cas échéant) (16)	
1682 Bons à moyen terme négociables (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1687 Autres dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
Total général		0,00		5 788 326,42					382 414,02	95 695,28	0,00	14 633,37

(9) S'agissant des emprunts assortis d'une ligne de trésorerie, il faut faire ressortir le remboursement du capital de la dette prévue pour l'exercice correspondant au véritable endettement.

(10) Si l'emprunt est soumis à couverture, il convient de compléter le tableau « détail des opérations de couverture ».

(11) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(12) Type de taux d'intérêt après opérations de couverture : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(13) Mentionner l'index en cours au 01/01/N après opérations de couverture.

(14) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(15) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.

(16) Indiquer les intérêts éventuellement reçus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés au 768.

IV – ANNEXES												IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX												A2.3

A2.3 – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX (HORS A1)

Emprunts ventilés par structure de taux selon le risque le plus élevé (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat) (1)	Organisme prêteur ou chef de file	Nominal (2)	Capital restant dû au 01/01/N (3)	Type d'indices (4)	Durée du contrat	Dates des périodes bonifiées	Taux minimal (5)	Taux maximal (6)	Coût de sortie (7)	Taux maximal après couverture éventuelle (8)	Niveau du taux à la date de vote du budget (9)	Intérêts à payer au cours de l'exercice (10)	Intérêts à percevoir au cours de l'exercice (le cas échéant) (11)	% par type de taux selon le capital restant dû
Echange de taux, taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel) (A)														
TOTAL (A)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Barrière simple (B)														
TOTAL (B)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Option d'échange (C)														
TOTAL (C)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Multiplicateur jusqu'à 3 ou multiplicateur jusqu'à 5 capé (D)														
TOTAL (D)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Multiplicateur jusqu'à 5 (E)														
TOTAL (E)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Autres types de structures (F)														
TOTAL (F)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00

(1) Répartir les emprunts selon le type de structure de taux (de A à F selon la classification de la charte de bonne conduite) en fonction du risque le plus élevé à courir sur toute la durée de vie du contrat de prêt et après opérations de couverture éventuelles.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine. En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du nominal couvert et la part non couverte.

(3) En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du capital restant dû couvert et la part non couverte.

(4) Indiquer la classification de l'indice sous-jacent suivant la typologie de la circulaire du 25 juin 2010 sur les produits financiers (de 1 à 6). 1 : Indice zone euro / 2 : Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices / 3 : Ecart indice zone euro / 4 : Indices hors zone euro ou écart d'indices dont l'un est hors zone euro / 5 : écarts d'indices hors zone euro / 6 : autres indices.

(5) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux minimal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(6) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux maximal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(7) Coût de sortie : indiquer le montant de l'indemnité contractuelle de remboursement définitif de l'emprunt au 01/01/N ou le cas échéant, à la prochaine date d'échéance.

(8) Montant, index ou formule.

(9) Indiquer le niveau de taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variables, indiquer le niveau du taux à la date de vote du budget.

(10) Indiquer les intérêts à payer au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels à payer au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.

(11) Indiquer les intérêts à percevoir au titre du contrat d'échange et comptabilisés au 768.

IV – ANNEXES						IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS						A2.4

A2.4 – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS (1)

Indices sous-jacents		(1) Indices zone euro	(2) Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices	(3) Ecart d'indices zone euro	(4) Indices hors zone euro et écarts d'indices dont l'un est un indice hors zone euro	(5) Ecart d'indices hors zone euro	(6) Autres indices
Structure							
(A) Taux fixe simple. Taux variable simple. Echange de taux fixe contre taux variable ou inversement. Echange de taux structuré contre taux variable ou taux fixe (sens unique). Taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel)	Nombre de produits	6	0	0	0	0	
	% de l'encours	99,98	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	5 788 326,42	0,00	0,00	0,00	0,00	
(B) Barrière simple. Pas d'effet de levier	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(C) Option d'échange (swaption)	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(D) Multiplicateur jusqu'à 3 ; multiplicateur jusqu'à 5 capé	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(E) Multiplicateur jusqu'à 5	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(F) Autres types de structures	Nombre de produits						0
	% de l'encours						0,00
	Montant en euros						0,00

(1) Cette annexe retrace le stock de dette au 01/01/N après opérations de couverture éventuelles.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS	A3

A3 – AMORTISSEMENTS – METHODES UTILISEES

CHOIX DE L'ASSEMBLEE DELIBERANTE	Délibération du
Biens de faible valeur Seuil unitaire en deçà duquel les immobilisations de peu de valeur s'amortissent sur un an (article R. 2321-1 du CGCT) : 700.00 €	2013-12-17

Procédure d'amortissement (linéaire, dégressif, variable)	Catégories de biens amortis	Durée (en années)	
L	Appareils de chauffage	20	17/12/1996
L	Appareils de levage, ascenseur	30	17/12/1996
L	Autres mat?riels	7	17/12/1996
L	B?timents l?gers, abris	15	17/12/1996
L	Camions, tracteurs...	10	17/12/1996
L	Equipements de cuisine	12	17/12/1996
L	Equipement garages et ateliers	15	17/12/1996
L	Equipement sportif, plein air	12	17/12/1996
L	Immobilisations incorporelles	5	17/12/1996
L	Installations ?lectriques, t?l?phoniques	15	17/12/1996
L	Logiciels	2	17/12/1996
L	Mat?riel de bureau	7	17/12/1996
L	Mobilier	15	17/12/1996
L	Petit mat?riel et outillage	7	17/12/1996
L	V?hicules l?gers	7	17/12/1996
L	Mat?riel informatique	3	18/03/2004
L	Subventions ?quipement organismes publics	15	22/09/2009
L	Subventions ?quipement organismes priv?s	5	22/09/2009
L	Immeubles de rapport	30	17/12/2013

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – DEPENSES	A6.1

DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES =A + B		506 000,00	I
16 Emprunts et dettes assimilées (A)		506 000,00	506 000,00
1631	Emprunts obligataires	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	406 000,00	406 000,00
1643	Emprunts en devises	0,00	0,00
16441	Opérat° afférentes à l'emprunt	0,00	0,00
1671	Avances consolidées du Trésor	0,00	0,00
1672	Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor	0,00	0,00
1678	Autres emprunts et dettes	0,00	0,00
1681	Autres emprunts	0,00	0,00
1682	Bons à moyen terme négociables	0,00	0,00
1687	Autres dettes	100 000,00	100 000,00
Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)		0,00	0,00
10...	Reprise de dotations, fonds divers et réserves		
10...	Reversement de dotations, fonds divers et réserves		
139	Subv. invest. transférées cpte résultat	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00

	Op. de l'exercice I	Restes à réaliser en dépenses de l'exercice précédent (3) (4)	Solde d'exécution D001 (3) (4)	TOTAL II
Dépenses à couvrir par des ressources propres	506 000,00	2 598 070,49	0,00	3 104 070,49

(1) Détailer les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

(3) Incrire uniquement si le compte administratif est voté ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent.

(4) Indiquer le montant correspondant figurant en II - Présentation générale du budget – vue d'ensemble.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – RECETTES	A6.2

RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a + b		680 000,00	III
Ressources propres externes de l'année (a)		200 000,00	200 000,00
10222	FCTVA	200 000,00	200 000,00
10223	TLE	0,00	0,00
10226	Taxe d'aménagement	0,00	0,00
10228	Autres fonds	0,00	0,00
13146	Attributions de compensation d'investissement	0,00	0,00
13156	Attributions de compensation d'investissement	0,00	0,00
13246	Attributions de compensation d'investissement	0,00	0,00
13256	Attributions de compensation d'investissement	0,00	0,00
138	Autres subvent° invest. non transf.	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées		
27...	Autres immobilisations financières		
Ressources propres internes de l'année (b) (3)		480 000,00	480 000,00
15...	Provisions pour risques et charges		
169	Primes de remboursement des obligations	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées		
27...	Autres immobilisations financières		
28...	Amortissement des immobilisations		
28041512	GFP rat : Bâtiments, installations	4 100,00	4 100,00
2804412	Sub nat org pub - Bâtiments, installat°	159 200,00	159 200,00
28051	Concessions et droits similaires	5 400,00	5 400,00
28132	Immeubles de rapport	38 900,00	38 900,00
28182	Matériel de transport	42 800,00	42 800,00
28183	Matériel de bureau et informatique	54 300,00	54 300,00
28184	Mobilier	15 800,00	15 800,00
28188	Autres immo. corporelles	151 500,00	151 500,00
29...	Prov. pour dépréciat° immobilisations		
39...	Prov. dépréciat° des stocks et en-cours		
481...	Charges à rép. sur plusieurs exercices		
49...	Prov. dépréc. comptes de tiers		
59...	Prov. dépréc. comptes financiers		
024	Produits des cessions d'immobilisations	8 000,00	8 000,00
021	Virement de la sect° de fonctionnement	0,00	0,00

	Opérations de l'exercice III	Restes à réaliser en recettes de l'exercice précédent (4) (5)	Solde d'exécution R001 (4) (5)	Affectation R1068 (4)	TOTAL IV
Total ressources propres disponibles	680 000,00	426 000,00	2 091 399,49	1 000 000,00	4 197 399,49

	Montant
Dépenses à couvrir par des ressources propres	II
Ressources propres disponibles	IV
Solde	V = IV – II (6)

(1) Les comptes 15, 169, 26, 27, 28, 29, 39, 481, 49 et 59 sont à détailler conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

(3) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 sont présentés uniquement si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(4) Incrire uniquement si le compte administratif est voté ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent.

(5) Indiquer le montant correspondant figurant en II - Présentation générale du budget – vue d'ensemble.

(6) Indiquer le signe algébrique.

IV – ANNEXES					IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN – ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS SUBVENTIONS VERSEES DANS LE CADRE DU VOTE DU BUDGET					B1.7
B1.7 – SUBVENTIONS VERSEES DANS LE CADRE DU VOTE DU BUDGET (Article L. 2311-7 du CGCT)					
Article (1)	Subventions (2)	Objet (3)	Nom de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de la subvention
INVESTISSEMENT					
FONCTIONNEMENT					
6574	Subvention 2021	Fonct. / Formation	AIKIDO	Association	1 050,00
6574	Subvention 2021	Fonct. / Formation	AMICALE DES CHASSEURS	Association	580,00
6574	Subvention 2021	Fonct. / Formation	AMICALE LAIQUE ECOLES PUBLIQUES	Association	6 200,00
6574	Subvention 2021	Fonctionnement	APEL ST JEAN BAPTISTE	Association	160,00
6574	Subvention 2021	Fonctionnement	ASCADE	Association	200,00
6574	Subvention 2021	Fonctionnement	ASS MUSICALE SAINT-YVES	Association	100,00
6574	Subvention 2021	Fonctionnement	ATELIERS DU SOLEIL	Association	3 000,00
6574	Subvention 2021	Fonctionnement	AVANCONS ANSEMBLE TORBALL	Association	200,00
6574	Subvention 2021	Fonctionnement	CLUB ECHECS DE SAUTRON	Association	10 500,00
6574	Subvention 2021	Fonctionnement	COMITE DE JUMELAGE	Association	300,00
6574	Subvention 2021	Fonctionnement	COMITE DES FETES	Association	300,00
6574	Subvention 2021	Fonctionnement	COURIR A SAUTRON	Association	500,00
6574	Subvention 2021	Fonctionnement	ECHOS DE SCENE	Association	1 500,00
6574	Subvention 2021	Fonctionnement	ECOLE DE MUSIQUE DE SAUTRON	Association	55 880,00
6574	Subvention 2021	Fonctionnement	ERE DU CHANT	Association	150,00
6574	Subvention 2021	Fonctionnement	F.C.P.E.	Association	160,00
6574	Subvention 2021	Fonctionnement	GARDON SAUTRONNAIS	Association	1 000,00
6574	Subvention 2021	Fonct. / Formation	HAND BALL CLUB DE SAUTRON	Association	4 950,00
6574	Subvention 2021	Fonctionnement	LES AMIS DU MUSEE DE SAUTRON	Association	300,00
6574	Subvention 2021	Fonctionnement	LIRE A SAUTRON	Association	600,00
6574	Subvention 2021	Struc. Ile Mystérieuse	MAIN DANS LA MAIN	Autre personne de droit privé	230 000,00
6574	Subvention 2021	Fonct. / Formation	MODERN'JAZZ ET STRETCHING CLUB	Association	1 050,00
6574	Subvention 2021	Fonctionnement	NANTES SQUASH SAUTRON	Association	1 000,00
6574	Subvention 2021	Participation 2021	OGEc ST JEAN BAPTISTE	Autre personne de droit privé	213 282,00
6574	Subvention 2021	Fonctionnement	PETITS BRICOLOS	Association	500,00
6574	Subvention 2021	Fonctionnement	PREVENTION ROUTIERE	Association	200,00
6574	Subvention 2021	Formation	RANDONNEES PEDESTRES	Association	700,00
6574	Subvention 2021	Fonctionnement	RESEAU DES ENTREPRISES SAUTRONNA	Association	2 000,00
6574	Subvention 2021	Fonct. / Formation	SALTERA-GYM AUX AGRES	Association	2 200,00
6574	Subvention 2021	Fonctionnement	SANITAIRE APICOLE 44	Association	100,00
6574	Subvention 2021	Formation	SAUTRON ACTIVITES	Association	780,00
6574	Subvention 2021	Fonctionnement	SAUTRON ASTRONOMIE	Association	200,00
6574	Subvention 2021	Fonct. / Formation	SAUTRON BASKET CLUB	Association	8 000,00
6574	Subvention 2021	Fonct. / Formation	SAUTRON CLUB HOCKEY	Association	1 300,00
6574	Subvention 2021	Formation	SAUTRON IMAGES	Association	700,00
6574	Subvention 2021	Fonct. / Formation	SAUTRON TWIRLING SPORT	Association	1 000,00
6574	Subvention 2021	Fonct. / Formation	SPORTIVE SAUTRONNAISE-FOOT	Association	17 000,00
6574	Subvention 2021	Fonctionnement	TENNIS CLUB DE SAUTRON	Association	2 000,00
6574	Subvention 2021	Fonctionnement	TENNIS DE TABLE	Association	600,00
6574	Subvention 2021	Fonctionnement	GAElic CLUB	Association	400,00
6574	Subvention 2021	Fonctionnement	LA GOURMETTE EQUITATION	Association	500,00
6574	Subvention 2021	Fonctionnement	LES ARCHERS SAUTRONNAIS	Association	300,00

- (1) Indiquer l'article d'imputation de la subvention.
- (2) Dénomination ou numéro éventuel de la subvention.
- (3) Objet pour lequel est versée la subvention.

IV – ANNEXES					IV		
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N					C1		

C1 – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
EMPLOIS FONCTIONNELS (a)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général des services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général adjoint des services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général des services techniques		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Emplois créés au titre de l'article 6-1 de la loi n° 84-53		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE ADMINISTRATIVE (b)		23,00	1,19	24,19	21,91	0,38	22,29
Adjt adm	C	3,00	0,38	3,38	3,00	0,38	3,38
Adjt adm Pal 1CI	C	5,00	0,00	5,00	4,60	0,00	4,60
Adjt adm Pal 2CI	C	2,00	0,81	2,81	2,81	0,00	2,81
Adjt adm ter 1CI (anc)	C	1,00	0,00	1,00	0,00	0,00	0,00
Attaché	A	6,00	0,00	6,00	5,90	0,00	5,90
Rédacteur	B	3,00	0,00	3,00	3,00	0,00	3,00
Rédacteur Pal 2CI	B	3,00	0,00	3,00	2,60	0,00	2,60
FILIERE TECHNIQUE (c)		29,00	17,69	46,69	37,64	4,92	42,56
Adjt tech	C	9,00	12,12	21,12	14,81	4,92	19,73
Adjt tech Pal 1CI	C	4,00	2,87	6,87	6,87	0,00	6,87
Adjt tech Pal 2CI	C	6,00	2,70	8,70	7,36	0,00	7,36
Agent maîtrise	C	2,00	0,00	2,00	2,00	0,00	2,00
Agent maîtrise Pal	C	4,00	0,00	4,00	3,80	0,00	3,80
Ingénieur Pal	A	1,00	0,00	1,00	0,80	0,00	0,80
Technicien	B	1,00	0,00	1,00	0,00	0,00	0,00
Technicien Pal 2CI	B	2,00	0,00	2,00	2,00	0,00	2,00
FILIERE SOCIALE (d)		1,00	8,31	9,31	8,76	0,00	8,76
Agent Pal ATSEM 1CI	C	0,00	1,82	1,82	1,82	0,00	1,82
Agent Pal ATSEM 2CI	C	0,00	5,57	5,57	5,20	0,00	5,20
Educateur j enfant 1CI	A	1,00	0,92	1,92	1,74	0,00	1,74
FILIERE MEDICO-SOCIALE(e)		2,00	2,13	4,13	2,67	0,54	3,21
Auxiliaire puér Pal 1CI	C	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Auxiliaire puér Pal 2CI	C	1,00	1,46	2,46	1,00	0,54	1,54
Infirmier soins gx CIN	A	0,00	0,67	0,67	0,67	0,00	0,67
FILIERE MEDICO-TECHNIQUE (f)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE SPORTIVE (g)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE CULTURELLE (h)		1,00	1,11	2,11	2,11	0,00	2,11
Adjt ter patr Pal 1CI	C	0,00	0,62	0,62	0,62	0,00	0,62
Adit ter patr Pal 2CI	C	1,00	0,49	1,49	1,49	0,00	1,49

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
FILIERE ANIMATION (i)		8,00	15,00	23,00	12,26	8,81	21,07
Adjt ter anim Pal 1Cl	C	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Adjt ter anim Pal 2Cl	C	3,00	0,73	3,73	3,73	0,00	3,73
Adjt ter animation	C	3,00	14,27	17,27	6,53	8,81	15,34
Animateur	B	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
FILIERE POLICE (j)		3,00	0,00	3,00	3,00	0,00	3,00
Brigadier-chef Pal	C	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Chef service PM Pal 2Cl	B	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Gardien-brigadier	C	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
EMPLOIS NON CITES (k) (5)		31,00	0,00	31,00	30,00	0,00	30,00
Adjoint au Maire		7,00	0,00	7,00	7,00	0,00	7,00
Chomeur		1,00	0,00	1,00	0,00	0,00	0,00
Conseiller		21,00	0,00	21,00	21,00	0,00	21,00
Maire		1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Reversion SFT		1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
TOTAL GENERAL (b + c + d + e + f + g + h + i + j + k)		98,00	45,43	143,43	118,35	14,65	133,00

(1) Les grades ou emplois sont désignés conformément à la circulaire n° NOR : INTB9500102C du 23 mars 1995. Les emplois fonctionnels sont également comptabilisés dans leur filière d'origine.

(2) Catégories : A, B ou C.

(3) Emplois budgétaires créés par l'assemblée délibérante. Les emplois permanents à temps complet sont comptabilisés pour une unité, les emplois à temps non complet sont comptabilisés à hauteur de la quotité de travail prévue par la délibération créant l'emploi.

(4) Équivalent temps plein annuel travaillé (ETPT). Le décompte est proportionnel à l'activité des agents, mesurée par leur quotité de temps de travail et par leur période d'activité sur l'année :

ETPT = Effectifs physiques * quotité de temps de travail * période d'activité dans l'année

Exemple : un agent à temps plein (quotité de travail = 100 %) présent toute l'année correspond à 1 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent la moitié de l'année (ex : CDD de 6 mois, recrutement à mi-année) correspond à 0,4 ETPT (0,8 * 6 / 12).

(5) Par exemple : emplois dont les missions ne correspondent pas à un cadre d'emploi existant, « emplois spécifiques » régis par l'article 139 ter de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 etc.

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N	C1

C1 – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N (suite)

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 01/01/N	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		CONTRAT	
			Indice (8)	Euros	Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)
Agents occupant un emploi permanent (6)				0,00		
Agents occupant un emploi non permanent (7)				11 639,34		
Animateur				0,00		
Animateur				0,00		
Instituteur				308,52		
Percepteur				0,00		
Professeur des écoles CN				8 569,86		
Service civique				1 290,96		
Trésorier-payeur				0,00		
Vacataire				1 470,00		
TOTAL GENERAL				11 639,34		

(1) CATEGORIES: A, B et C.

(2) SECTEUR ADM : Administratif.

TECH : Technique.

URB : Urbanisme (dont aménagement urbain).

S : Social.

MS : Médico-social.

MT : Médico-technique.

SP : Sportif.

CULT : Culturel.

ANIM : Animation.

PM : Police.

OTR : Missions non rattachables à une filière.

(3) REMUNERATION : Référence à un indice brut (indiquer le niveau de l'indice brut) de la fonction publique ou en euros annuels bruts (indiquer l'ensemble des éléments de la rémunération brute annuelle).

(4) CONTRAT : Motif du contrat (loi du 26 janvier 1984 modifiée) :

3-a° : article 3, 1er alinéa : accroissement temporaire d'activité.

3-b : article 3, 2ème alinéa : accroissement saisonnier d'activité.

3-1 : remplacement d'un fonctionnaire autorisé à servir à temps partiel ou indisponible (maladie, maternité...).

3-2 : vacance temporaire d'un emploi.

3-3-1° : absence de cadre d'emplois de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes.

3-3-2° : emplois du niveau de la catégorie A lorsque les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient.

3-3-3° : emplois de secrétaire de mairie des communes de moins de 1 000 habitants et de secrétaire des groupements composés de communes dont la population moyenne est inférieure à ce seuil.

3-3-4° : emplois à temps non complet des communes de moins de 1 000 habitants et des groupements composés de communes dont la population moyenne est inférieure à ce seuil, lorsque la quotité de temps de travail est inférieure à 50 %.

3-3-5° : emplois des communes de moins de 2 000 habitants et des groupements de communes de moins de 10 000 habitants dont la création ou la suppression dépend de la décision d'une autorité qui s'impose à la collectivité ou à l'établissement en matière de création, de changement de périmètre ou de suppression d'un service public.

3-4 : article 21 de la loi n° 2012-347 : contrat à durée indéterminée obligatoirement proposée à un agent contractuel.

38 : article 38 travailleurs handicapés catégorie C.

47 : article 47 recrutements directs sur emplois fonctionnels

110 : article 110 collaborateurs de groupes de cabinets.

110-1 : collaborateurs de groupes d'élus.

A : autres (préciser).

(5) Indiquer si l'agent contractuel est titulaire d'un contrat à durée déterminée (CDD) ou d'un contrat à durée indéterminée (CDI). Les contrats particuliers devront être labellisés « A / autres » et feront l'objet d'une précision (ex : « contrats aidés »).

(6) Occupent un emploi permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3-1, 3-2, 3-3, 38 et 47 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, ainsi que les agents qui sont titulaires d'un contrat à durée indéterminée pris sur le fondement de l'article 21 de la loi n° 2012-347.

(7) Occupent un emploi non permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3, 110 et 110-1.

(8) Si un contrat fixe comme référence de rémunération un traitement hors échelle, il convient de mentionner le chevron conformément à l'article 6 décret 85-1148 du 20 octobre 1985.

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS LISTE DES ORGANISMES DANS LESQUELS A ETE PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER	C2

C2 – LISTES DES ORGANISMES DANS LESQUELS A ETE PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER (articles L. 2313-1 et L. 2313-1-1 du CGCT)

Les documents financiers et comptables de ces organismes sont mis à la disposition du public à Mairie - 14 rue de la Vallée - 44880 SAUTRON (1). Toute personne a le droit de demander communication.

La nature de l'engagement (2)	Nom de l'organisme	Raison sociale de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de l'engagement
<u>Délégation de service public (3)</u>				
<u>Détention d'une part du capital</u>				
16/12/2008 -	SPLA - Societe Publique Locale d'Amenagement	Nantes Métropole Aménagement	SPLA	14 408,58
<u>Garantie ou cautionnement d'un emprunt</u>				
<u>Subventions supérieures à 75 000 € ou représentant plus de 50 % du produit figurant au compte de résultat de l'organisme</u>				
<u>Autres</u>				

(1) Hôtel de ville pour les communes et siège de l'établissement pour les EPCI, syndicat, etc. et autres lieux publics désignés par la commune ou l'établissement.

(2) Indiquer la date de la décision (délibérations, contrats ou décisions de l'exécutif).

(3) Préciser la nature de la délégation (concession, affermage, régie intéressée, ...).

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS LISTE DES ORGANISMES DE REGROUPEMENT	C3.1

C3.1 – LISTE DES ORGANISMES DE REGROUPEMENT AUXQUELS ADHERE LA COMMUNE OU L'ETABLISSEMENT

DESIGNATION DES ORGANISMES	DATE D'ADHESION	MODE DE FINANCEMENT (1)	MONTANT DU FINANCEMENT
Etablissements publics de coopération intercommunale			
Communaut? Urbaine de Nantes M?tropole	01/01/2001	FAD	0,00
Autres organismes de regroupement			

(1) Indiquer si le financement est fait par TPZ, TPU, TPU + fiscalité additionnelle, fiscalité additionnelle ou sans fiscalité propre.

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS LISTE DES ETABLISSEMENTS PUBLICS CREEES PAR LA COMMUNE	C3.2

C3.2 – LISTE DES ETABLISSEMENTS PUBLICS CREEES (1)

Catégorie d'établissement	Intitulé / objet de l'établissement	Date de création	N° et date de délibération	Nature de l'activité (SPIC/SPA)	TVA (oui / non)
CCAS	Centre Communal d'Action Sociale	18/05/1978	- 18/05/1978	SPA	

(1) Il s'agit de recenser les établissements publics créés par la collectivité pour l'exploitation directe d'un service public relevant de sa compétence.

Pour rappel, la collectivité a l'obligation de constituer une régie si le service concerné est de nature industrielle et commerciale (cf. article L. 1412-1 du CGCT) ou la faculté de constituer une régie si le service concerné est de nature administrative et n'est pas de ceux qui, par leur nature ou par la loi, ne peuvent être assurés que par la collectivité elle-même (cf. article L. 1412-2 du CGCT).

Les régies ainsi créées peuvent, au choix de la collectivité, être dotées :

- soit de la personnalité morale et de l'autonomie financière ;
- soit de la seule autonomie financière.

Cependant, il convient de préciser que seules les régies dotées de la personnalité morale et de l'autonomie financière sont dénommées établissement public et doivent être recensées dans cet état.

IV – ANNEXES						IV
DECISIONS EN MATIERE DE TAUX DE CONTRIBUTIONS DIRECTES						D1

D1 – TAUX DE CONTRIBUTIONS DIRECTES

Libellés	Bases notifiées (si connues à la date de vote)	Variation des bases/(N-1) (%)	Taux appliqués par décision de l'assemblée délibérante (%)	Variation de taux/N-1 (%)	Produit voté par l'assemblée délibérante	Variation du produit/N-1 (%)
Taxe d'habitation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TFPB	11 074 000,00	-0,37	32,91	2,50	3 644 453,00	0,00
TFPNB	93 000,00	3,68	44,23	2,50	41 134,00	0,00
CFE	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL	0,00	0,00			0,00	0,00

IV – ANNEXES		IV
ARRETE ET SIGNATURES		D2
Nombre de membres en exercice : 29		
Nombre de membres présents : 26		
Nombre de suffrages exprimés : 29		
VOTES :		
Pour : 26		
Contre : 0		
Abstentions : 3		
Date de convocation : 07/04/2021		
Présenté par le Maire (1), A Mairie de SAUTRON, le 13/04/2021 le Maire,		
Délibéré par l'assemblée (2), réunie en session ordinaire A Mairie de SAUTRON, le 13/04/2021 Les membres de l'assemblée délibérante (2),		
BOITARD Philippe		
BÉRAUD Anthony		
CALMONT Laëtitia		
CHÂTEAU Marine		
COLCOMBET Lorraine		
COURGEON Stéphane		
DAUBRÉE Isabelle		
DERVOËT Juliette		
DEZAUNAY Aurore		
DIONIZY Fanny		
EVEN Fabrice		
FLAMANT Jean-Hubert		
GESSANT Marie-Cécile		
GODARD Francis		
HOCHEZ Anne-Philippe		
HOLLEVOET Murielle		
HOLLEVOET Tugdual		
HÉNAFF Michaël		
LAUNAY Marie-France		
LEBOUCHER Anna		
LOIZEAU Jean-Pierre		

IV – ANNEXES ARRETE ET SIGNATURES	IV D2
--	------------------------

LÉCUYER Antoine	
MENETRIER Jacques	
OGEREAU Jérôme	
OLLIVIER Marie-Dominique	
PLOUHINEC Lionel	
RICAUD Anaïs	
RICHARD Franck	
ROCHE François	

Certifié exécutoire par le Maire (1), compte tenu de la transmission en préfecture, le 14/04/2021, et de la publication le 14/04/2021

A Mairie de SAUTRON, le 14/04/2021

(1) Indiquer le maire ou le président de l'organisme.

(2) L'assemblée délibérante étant : le Conseil Municipal.

IV – ANNEXES ARRETE ET SIGNATURES	IV D2
--	------------------------

Nombre de membres en exercice : 29

Nombre de membres présents : 26

Nombre de suffrages exprimés : 29

VOTES :

Pour : 26

Contre : 0

Abstentions : 3

Date de convocation : 7 avril 2021

Présenté par le Maire (1),
A Mairie de SAUTRON, le 13/04/2021
le Maire,Délibéré par l'assemblée (2), réunie en session ordinaire
A Mairie de SAUTRON, le 13/04/2021
Les membres de l'assemblée délibérante (2),

BOITARD Philippe	
BÉRAUD Anthony	
CALMONT Laëtitia	
CHÂTEAU Marine	
COLCOMBET Lorraine	
COURGEON Stéphane	
DAUBRÉE Isabelle	
DERVOËT Juliette	
DEZAUNAY Aurore	
DIONIZY Fanny	
EVEN Fabrice	
FLAMANT Jean-Hubert	
GESSANT Marie-Cécile	
GODARD Francis	
HOCHET Anne-Philippe	
HOLLEVOET Murielle	
HOLLEVOET Tugdual	
HÉNAFF Michaël	
LAUNAY Marie-France	
LEBOUCHER Anna	
LOIZEAU Jean-Pierre	

IV – ANNEXES	IV
ARRETE ET SIGNATURES	D2

LÉCUYER Antoine	
MENETRIER Jacques	
OGEREAU Jérôme	
OLLIVIER Marie-Dominique	
PLOUHINEC Lionel	
RICAUD Anaïs	
RICHARD Franck	
ROCHE François	

Certifié exécutoire par le Maire (1), compte tenu de la transmission en préfecture, le

, et de la publication le
A Mairie de Sautron, le

- (1) Indiquer le maire ou le président de l'organisme.
(2) L'assemblée délibérante étant : le Conseil Municipal.



Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte : Budget Primitif 2021

Date de transmission de l'acte : 22/04/2021

Date de réception de l'accusé de réception : 22/04/2021

Numéro de l'acte : BP2021 ([voir l'acte associé](#))

Identifiant unique de l'acte : 044-214401945-20210413-BP2021-BF

Date de décision : 13/04/2021

Acte transmis par : Sandrine GERGAUD

Nature de l'acte : Documents budgétaires et financiers

Matière de l'acte :

7. Finances locales

7.1. Décisions budgétaires

7.1.2. Délibérations afférentes aux actes budgétaires (budget primitif,budget supplémentaire,compte administratif)

Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte : Page signatures - Budget Primitif 2021

Date de transmission de l'acte : 22/04/2021

Date de réception de l'accusé de
réception : 22/04/2021

Numéro de l'acte : PAGSIGN-BP2021 (voir l'acte associé)

Identifiant unique de l'acte : 044-214401945-20210413-PAGSIGN-BP2021-DE

Date de décision : 13/04/2021

Acte transmis par : Sandrine GERGAUD

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte :

7. Finances locales

7.1. Decisions budgétaires

7.1.2. Délibérations afférentes aux actes budgétaires (budget primitif,budget supplémentaire,compte administratif)